

À
60

vous en aurez

50

**Profitez des
avantages
fiscaux!**

Alizea

PRÉVOYANCE VIEILLESSE - PENSION

Vous souhaitez une retraite riche et active
AXA vous permettra d'en profiter



vivre Confiant

Alizea

POUR PRÉPARER VOTRE RETRAITE EN TOUTE SÉCURITÉ

Heureusement, avoir **60** ans n'est plus ce que c'était. Surtout si l'on se sent aussi jeune qu'à **50**. C'est une nouvelle vie qui commence avec des projets plein la tête. Dès maintenant, donnez-vous les moyens de les réaliser en souscrivant une assurance pension complémentaire **Alizea**.

Autour des possibilités de déduction fiscale de l'article 111 bis de la loi sur l'impôt sur le revenu, AXA a imaginé pour vous la meilleure formule d'épargne: intelligente, rentable et souple. Avec **Alizea**, vous choisissez un complément de pension confortable et optez pour un investissement sans risque!

AXA vous propose deux types de solutions souples et modulables à **rendement garanti**: **Alizea Select** et **Alizea Perfect**. Les tableaux ci-joints illustrent quelques exemples chiffrés de rendements intéressants (situation: avril 2005).

Alizea Select peut être combinée à une formule **Protect** qui vous garantit le remboursement des primes payées en cas de décès avant le terme du contrat.

Alizea Perfect peut être assortie d'une formule **Progress** qui vous permet d'optimiser fiscalement votre épargne.

Cette formule innovante proposée par AXA repose sur la prise en charge pour vous du suivi des montants de déduction fiscale prévus par la loi.

Pour en savoir plus sur les formules d'assurances et avantages d'**Alizea**, demandez nos dépliants spécifiques **Alizea** et **Avantages fiscaux** auprès de votre agent ou courtier AXA ou composez le 44 24 24-4704.

Les PLUS d'Alizea

- Solution sans risque: taux d'intérêt garanti sur chaque prime versée, majoré des participations aux bénéfices.
- Choix du mode de règlement de votre capital retraite (rente viagère mensuelle et capital (max. 50%) au terme du contrat).
- Possibilité de réversibilité de la rente viagère sur le conjoint survivant.
- Libre désignation des bénéficiaires en cas de décès (héritiers légaux ou concubin, proches, ...).
- Avantage fiscal conséquent.
- Appui et expertise d'un grand Groupe international.

Alizea Select

Age/ sexe/ durée	Prime annuelle	Capital garanti au terme	C.G. +P.B. (1)	C.G.+P.B. (rente mensuelle) (2)	Option FORMULE Protect Alizea Select (Remboursement des primes payées en cas de décès avant le terme du contrat)
30 ans/H/ 30 ans	1.500 €	64.023,50 €	79.522,68 €	389,04 €	115,31 €*
30 ans/F/ 30 ans	1.500 €	61.682,08 €	76.538,08 €	329,14 €	74,93 €*
40 ans/H/ 20 ans	1.750 €	44.298,60 €	50.920,00 €	249,11 €	121,90 €*
40 ans/F/ 20 ans	1.750 €	42.976,09 €	49.368,83 €	212,30 €	77,05 €*
50 ans/H/ 15 ans	2.600 €	47.734,86 €	52.902,12 €	302,36 €	266,06 €*
50 ans/F/ 15 ans	2.600 €	45.965,65 €	50.911,03 €	252,31 €	161,87 €*

* Supplément de prime annuelle pour le remboursement des primes payées en cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat.

(1)C.G. + P.B. = Capital garanti majoré de la participation aux bénéfices.

(2)C.G. + P.B. (rente mensuelle) = conversion du capital garanti majoré de la participation aux bénéfices en rente viagère mensuelle - Bases techniques avril 2005.

Ces calculs tiennent compte d'un taux d'intérêt garanti de 2,25%. L'hypothèse de taux de rendement global retenu correspond au taux distribué en 2004, soit 3,55%. A titre d'information, les taux distribués pour 2002 et 2003 ont été de 3,25% (taux pour lesquels la Compagnie a garanti un taux d'intérêt de 2,5%).

Le taux de participation aux bénéfices dépend des performances réalisés sur les marchés financiers et, à ce titre, ne peut être garanti. Les performances du passé ne préjugent pas des participations susceptibles d'être accordées à l'avenir.

Alizea Perfect sans formule Progress

Age/sexe/durée	Prime annuelle	Capital garanti au terme	C.G.+P.B. (1)	C.G.+P.B. (rente mensuelle) (2)
30 ans/H/ 30 ans	1.500 €	59.713,77 €	74.035,36 €	362,19 €
30 ans/F/ 30 ans	1.500 €	59.713,77 €	74.035,36 €	318,37 €
40 ans/H/ 20 ans	1.750 €	41.838,73 €	48.037,35 €	235,01 €
40 ans/F/ 20 ans	1.750 €	41.838,73 €	48.037,35 €	206,57 €
50 ans/H/ 15 ans	2.600 €	44.261,56 €	48.996,61 €	280,04 €
50 ans/F/ 15 ans	2.600 €	44.261,56 €	48.996,61 €	242,82 €

(1)C.G. + P.B. = Capital garanti majoré de la participation aux bénéfices.

(2)C.G. + P.B. (rente mensuelle) = conversion du capital garanti majoré de la participation aux bénéfices en rente viagère mensuelle - Bases techniques avril 2005.

Ces calculs tiennent compte d'un taux d'intérêt garanti de 2,25%. L'hypothèse de taux de rendement global retenu correspond au taux distribué en 2004, soit 3,55%. A titre d'information, les taux distribués pour 2002 et 2003 ont été de 3,25% (taux pour lesquels la Compagnie a garanti un taux d'intérêt de 2,5%).

Le taux de participation aux bénéfices dépend des performances réalisés sur les marchés financiers et, à ce titre, ne peut être garanti. Les performances du passé ne préjugent pas des participations susceptibles d'être accordées à l'avenir.

Alizea Perfect avec formule Progress

Age/sexe/durée	1 ^{ère} prime annuelle	Capital garanti au terme	C.G. + P.B. (1)	C.G. + P.B. (rente mensuelle) (2)
30 ans/H/ 30 ans	1.500 € ⁽³⁾	78.070,09 €	94.080,61 €	460,26 €
30 ans/F/ 30 ans	1.500 € ⁽³⁾	78.070,09 €	94.080,61 €	404,57 €
40 ans/H/ 20 ans	1.750 € ⁽³⁾	54.218,09 €	61.220,12 €	299,50 €
40 ans/F/ 20 ans	1.750 € ⁽³⁾	54.218,09 €	61.220,12 €	263,26 €
50 ans/H/ 15 ans	2.600 € ⁽³⁾	49.372,98 €	54.330,08 €	310,52 €
50 ans/F/ 15 ans	2.600 € ⁽³⁾	49.372,98 €	54.330,08 €	269,25 €

(1)C.G. + P.B. = Capital garanti majoré de la participation aux bénéfices.

(2)C.G. + P.B. (rente mensuelle) = conversion du capital garanti majoré de la participation aux bénéfices en rente viagère mensuelle - Bases techniques avril 2005.

(3)Progression des primes en tenant compte des plafonds maxima déductibles prévus par la loi (art. 111bis LIR) :

- 40 ans : 1.500 €
- 40 à 44 ans : 1.750 €
- 45 à 49 ans : 2.100 €
- 50 à 54 ans : 2.600 €
- 55 à 74 ans : 3.200 €

Ces calculs tiennent compte d'un taux d'intérêt garanti de 2,25 %. L'hypothèse de taux de rendement global retenu correspond au taux distribué en 2004, soit 3,55 %. A titre d'information, les taux distribués pour 2002 et 2003 ont été de 3,25 % (taux pour lesquels la Compagnie a garanti un taux d'intérêt de 2,5 %).

Le taux de participation aux bénéfices dépend des performances réalisés sur les marchés financiers et, à ce titre, ne peut être garanti. Les performances du passé ne préjugent pas des participations susceptibles d'être accordées à l'avenir.



Pour une offre personnalisée, contactez votre agent ou courtier AXA ou composez le (00352) 44 24 24-4704.



AXA Assurances Vie Luxembourg, s.a. - 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg
Tél.: (+352) 44 24 24-4704 - Fax: (+352) 44 24 24-4307 - R.C. Luxembourg: B 53467